



Aurignac, le 31 octobre 2012

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le prochain Conseil Communautaire se réunira le **mercredi 14 novembre à 20 h 30 à la CCCA.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 septembre,
- ALAE / ALSH (délibération sur la tarification),
- Gestion des services (délibération sur l'instauration de l'IHTS – Mutuelle),
- Pays de Comminges (délibération approuvant le périmètre du Syndicat Mixte),
- DETR (délibération suite à l'achat de la parcelle Bouché),
- Vente toiture ancien podium (délibération),
- PLU intercommunal,
- Musée-forum de l'Aurignacien,
- Réforme territoriale,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 NOVEMBRE 2012

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Progreso Delgado Jean-Luc Soudais Serge Ruffat (délégué suppléant remplaçant Ludovic Bourgois)
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Faure
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Claude Soula Nicole Cistac
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan :</u>	Patrick Boube Marie-Jo Labat
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament Olivier Boyer
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Danièle Luthringer Joël Maribon-Ferret
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Monique Rey Didier Barthe
<u>Esparron :</u>	Jean-Claude Lajous
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Pierre Bosc Christian Saux
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors Annie Mallet (déléguée suppléante remplaçant Jean-Pierre Jacquemart)
<u>Peyrissas :</u>	Pas de délégué
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange

Michel Sign

Saint-André : Eliane Raulet
André Fort (délégué suppléant remplaçant Jean de Galard)

Saint-Elix
Séglan : Danièle Ader

Samouillan : Michel Chrétien
Jean Mauruc

Terrebasse : Thomas Faure

Etaient excusés :

Aulon : Gorges-Bernard Brangé
Marie-Luce Gaspin

Cassagnabère-
Tournas : Bernard Dicors
Danièle Luthringer

Esparron : André Massarin

Terrebasse : Francis Dignat

Etaient absents :

Aurignac : Aymeric Coujou
Daniel Bernadets
Jean-Pierre Vallière
François Esquerré
Bernard Dreher
Jean-Marc Viguié
Nicole Samouillan

Bachas : Thierry Vigneaux

Benque : Arnaud Landemaine

Cassagnabère-
Tournas : Jean-Pierre Jouffreau

Latoue : Serge Labeda

Peyrissas : Didier Fréchou
Marilyne Vinsonneau

Saint-Elix Séglan : Jean-Michel Suspène

Présents : 35
Excusés : 5
Absents : 14

TOTAL : 54

Madame Nicole Cistac est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter 4 délibérations à l'ordre du jour :

- Ligne verte cycliste (approbation de la consultation des services techniques pour la pose de panneaux) ;
- Subvention à l'association de pêche cantonale ;
- Demande de subvention au Conseil Général 31 pour l'acquisition d'un logiciel pour les services techniques ;
- Consultation pour l'assurance au Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

L'accord lui est donné.

Le PV de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2012 est adopté, moyennant les modifications demandées par Monsieur Losego, à savoir :

« III. Modification statutaire : Monsieur Losego rappelle qu'il s'agit de se conformer au courrier de Monsieur le sous-préfet indiquant qu'on avait la compétence mais qu'il valait mieux la préciser car le thème de « Loisirs quotidiens des jeunes était ambigu. »

IV : Financement des services communs ALAE/ALSH : Monsieur Losego, conjointement à Monsieur Soula, indique que, pour Aurignac, la clé de 50% n'est pas apparue comme la plus équitable compte tenu du nombre de classes utilisées pour les écoles. Monsieur le Président a alors proposé une clé de 30% qui a été validée par les délégués d'Aurignac.

VII : Service Local de l'Habitat : Monsieur Losego explique que l'augmentation du coût du service est dû à une embauche supplémentaire parce qu'il a augmentation des interventions nécessaires et parce qu'il y a deux OPAH en préparation. Ensuite, c'est la répartition par communautés de communes qui est en forte augmentation en 2012 de façon passagère parce que les OPAH n'ont pas démarré dans les temps escomptés et que l'on a anticipé l'adhésion d'une, voire deux, intercommunalités en 2013.

(.....)

Monsieur Losego réfute le caractère inflationniste du service puisque les faits montrent que, depuis cinq ans, les participations des intercommunalités ont très peu augmenté ; ensuite, dès 2013, lorsque la Communauté de Communes du Boulonnais aura adhéré et que les OPAH seront comptabilisées sur les années pleines, les participations par intercommunalités reprendront leur niveau précédent (sans compter l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes du Comminges qui ferait alors diminuer les participations intercommunales en-dessous du seuil des années précédentes) ; enfin, passer de 6 à 12 intercommunalités entraîne forcément des coûts de fonctionnement plus élevés qui ne méritent pas d'être qualifiés d'inflationnistes. »

I. ALAE / ALSH :

Monsieur le Président soulève le problème des enfants qui prennent le bus sans être inscrits à l'ALAE : ces enfants, lorsque le bus les dépose avant l'arrivée des enseignants, sont tout de même pris en charge par l'équipe de l'ALAE. Le problème est celui de la responsabilité en cas d'incident (n'étant pas inscrits à l'ALAE, cela relèverait de la responsabilité du maire de la commune).

Pour palier à cela, il est donc proposé d'instaurer un tarif forfaitaire de 0,10 €, ce qui permettrait de justifier la présence de ces enfants aux ALAE et que ceux-ci soient couverts en cas d'accident.

Plusieurs élus n'adhèrent pas à cette proposition dont Philippe Lagrange qui considère que l'on va faire payer aux parents un service qui n'a pas été demandé et que, par ailleurs, c'est au transport scolaire de faire coïncider les horaires.

Monsieur Boube explique qu'il est parfaitement possible de demander aux transporteurs d'arriver à l'heure pile mais que cela aura nécessairement un coût.

Il rappelle que la gratuité du transport scolaire, qui est une volonté politique, coûte 1000 € par an et par enfant au Conseil Général de la Haute-Garonne.

Monsieur Lagrange persiste à penser que l'on ne doit pas faire payer des parents qui sont tributaires des horaires du transport scolaire.

Vote :
Pour : 32
Contre : 2
Abstention : 1

La délibération est adoptée.

Monsieur Losego fait remarquer que les plannings des ALAE sont désormais stabilisés sur des temps annualisés (les plannings sont distribués à l'ensemble des délégués).

Concernant les effectifs, il annonce que ceux de septembre correspondent à ce qui était attendu ; par contre, les effectifs de novembre sont en hausse, notamment la tranche du soir.

L'équipe d'encadrement est à jour par rapport à la CAF et à la DDCS. Le travail actuel porte principalement sur la comptabilisation des présences et sur la facturation. Celle de septembre est prête, de même que les récapitulatifs demandés par la CAF.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel est actuellement en train de réaliser des formations, la première cession portant sur des questions de santé et sécurité au travail.

Enfin, il est prévu le développement de l'ALSH dans un deuxième temps.

Monsieur Boyer demande si l'on a anticipé les changements scolaires prévus à la rentrée 2013 (suppression de la semaine de 4 jours).

Monsieur Losego lui répond qu'il n'y a pas d'annonce précise pour l'instant sur ces changements à venir ; il est par conséquent difficile d'anticiper un scénario.

II. Gestion des services :

A)° Instauration de l'IHTS pour les agents d'encadrement des services techniques :

Monsieur le Président explique que Monsieur Jean-Pierre Laffont est régulièrement amené à effectuer des heures supplémentaires et que l'instauration de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) permettrait de les lui rémunérer dans le cadre de la loi.

Mme Rey demande ce qui justifie ces heures supplémentaires.

Monsieur le Président lui répond que ces heures sont, de fait, déjà réalisées par Monsieur Laffont, sans être rémunérées et correspondent à une charge de travail réelle.

Modification approuvée le 13/12/2012

Monsieur Thomas Faure s'inquiète du bien-être au travail d'un agent qui effectue, de manière quotidienne, des heures supplémentaires

Monsieur le Président précise que le quota varie entre 15 et 20 par mois.

Vote :
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 1

La délibération est adoptée.

B)° Participation directe à la mutuelle :

Monsieur le Président indique, dans le cadre de la procédure dite de « labellisation », la loi oblige désormais les collectivités à participer directement au financement de la protection sociale de leurs agents. Cela signifie qu'au lieu de subventionner l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal du canton d'Aurignac (APCICA), il faudra verser le financement directement à la mutuelle concernée (avec une somme plancher de 5 € par agent).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Pays de Comminges :

Il va s'agir de délibérer pour approuver le périmètre du Syndicat Mixte qui portera le SCOT et qui englobe le territoire du Pays de Comminges.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un projet de Parc Naturel Régional a été arrêté par la Région pour le Pays de Comminges.

Monsieur Lajous demande où l'on peut trouver des informations sur le PNR.

Monsieur le président lui répond que les informations relatives au PNR sont consultables à la Région Midi-Pyrénées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. DETR :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que l'achat de la parcelle Bouché est éligible à la DETR.

Il s'agit de délibérer afin de faire la demande de subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Vente de la toiture de l'ancien podium :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'ancien podium a été réformé car n'étant plus aux normes.

Toutefois, sa toiture est encore en bon état et un agent de la CCCA en a fait une proposition d'achat pour un montant de 100 €

Il s'agirait de délibérer afin de fixer le prix de vente à 100 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. Achat d'un logiciel pour les services techniques :

Monsieur le Président fait état de la nécessité de se doter d'un logiciel qui gèrerait toute l'activité « voirie » des services techniques.

Plusieurs devis ont été demandés et le produit le plus approprié a été chiffré à 9 582,14 € HT.

Il s'agit de délibérer afin de demander la subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. Assurance groupe Centre de Gestion :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Centre de Gestion de la Haute-Garonne va organiser la mise en concurrence pour le nouveau contrat groupe d'assurance statutaire avec effet au 1^{er} janvier 2014.

A cette fin, il propose aux collectivités et établissements publics de les associer dans le cadre de cette mise en concurrence, sans engagement, mais avec la possibilité, en cas d'adhésion *in fine* de bénéficier de la mutualisation des résultats.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. Ligne verte :

Il s'agit de désigner l'entreprise qui assurera la réalisation et la mise en place de la signalétique. Sur les trois entreprises consultées (Chelle Signalisation, Signature et SO Signal), c'est Chelle Signalisation qui a fait la proposition la plus intéressante pour un montant de 18 913,58 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. Subvention à l'AAPPMA :

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques réalise un petit bâtiment sur sa pisciculture de Montoulieu, chiffré à 12 000 €.

L'association doit déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne qui accordera normalement un montant de 5 000 €; l'Association Nationale de Pêche accordera elle aussi un montant de 5 000 €, soit 10 000 € de subvention au total.

Mais la condition de l'octroi de la subvention du Conseil Général est qu'une autre collectivité accorde également une subvention.

Il est proposé d'accorder une subvention de 500 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. PLU intercommunal :

Monsieur le Président rappelle que l'enquête publique s'est achevée le 05 novembre dernier.

Mme de Balorre, présidente de la commission d'enquête, a souhaité, avant de rédiger son rapport, poser un certain nombre de questions à la CCCA.

Les questions sont distribuées à l'Assemblée. Monsieur le Président précise qu'elles font suite à l'enquête publique mais aussi à la pétition des agriculteurs. Suite à la réunion de ces derniers auquel il n'a pu assister puisque se tenait au même moment une réunion sur le PLUi avec l'ensemble des élus, il a transmis un courrier à Monsieur Rech, Président de l'ACVA et à Mme Barthe, organisateurs.

Il ne cache pas son inquiétude mais aussi son incompréhension : sur la question du déficit d'information, il rappelle que les cartes étaient disponibles dans les communes à partir du 10 janvier et donc consultables par l'ensemble de la population.

Il s'avère également très surpris de voir parmi les signataires de la pétition des membres du conseil communautaire qui, par deux fois, on approuvé le document; surpris encore de lire dans « Le trait d'union paysan » que certains maires n'ont découvert que récemment les projets photovoltaïques...

La CCCA dispose de deux semaines pour remettre ses réponses à la commission d'enquête, en accord avec le cabinet Citadia et l'ATD.

Un autre problème soulevé par la commission d'enquête est mis en débat : celui de la prise illégale d'intérêts.

Plusieurs élus se montrent surpris que la commission d'enquête puisse demander des comptes à la CCCA sur de simples accusations orales et anonymes.

Monsieur le Président rappelle le courrier qu'il a transmis à chaque conseiller municipal du canton pour l'informer des risques encourus.

Monsieur Thomas Faure fait remarquer que le rendu des cartes d'assainissement était incorrect.

Monsieur le Président rappelle alors la commande qui avait été faite : mettre en adéquation les zones constructibles du PLUi avec l'assainissement. Il n'avait pas été demandé au cabinet Girus de se rendre sur le terrain.

Monsieur Lajous revient sur la pétition lancée par l'ACVA : le problème, selon lui, ne vient pas des zones constructibles au sujet desquelles les agriculteurs n'ont rien à redire. C'est sur les zones A, N et Nh qu'ils ne sont pas d'accord.

Monsieur le Président rappelle qu'un PLU est un document d'urbanisme qui règle la constructibilité, y compris dans les zones N dont la raison d'être est d'empêcher la constructibilité mais que depuis le mois de juin, il est désormais possible de construire, sous certaines conditions, dans les zones N.

Madame Rey fait remarquer que la légitimation des zones N a toujours été les trames vertes et bleues. Il n'a jamais été question de la non constructibilité.

Monsieur Lajous tiens à mettre l'accent sur la fonction agricole du canton.

Monsieur le Président précise qu'à ce jour, on se dirige, au mieux vers un avis positif avec de nombreuses réserves, au pire vers un avis négatif. Si c'est ce dernier cas qui est choisi, cela signifie qu'il faut repartir pour deux années supplémentaires de travail qui engendreront un coup non négligeable.

Monsieur Lajous indique que les agriculteurs sont conscients de la possibilité de rejet du document et du surcoût que cela générerait. Mais ils sont aussi contribuables, paient des impôts intercommunaux et, à ce titre, ont le droit d'exprimer leur position.

Monsieur Soula s'interroge sur la gravité de la situation actuelle et sur la capacité du bureau d'études à conduire ce PLU jusqu'au bout.

Monsieur Fitte et Madame Rey affirment tous les deux que les cartes étaient parfois différentes d'une commune à l'autre sur une même parcelle.

Monsieur Boube constate qu'il est désormais trop tard pour modifier quoi que ce soit. Quant aux questions de Mme de Balorre, il considère que « ce sont celles d'un maître qui veut humilier un mauvais élève ». Il trouve dommage que la concertation se soit concentrée sur la fin du PLU (au stade de l'enquête publique).

Le constat est collectif et devra nous servir : nous avons voulu faire un PLU intercommunal, mettre en avant la cohérence de territoire et, au final, cela risque de se solder par un échec.

Ce qui le préoccupe dans la position des agriculteurs, c'est la confusion manifeste entre un document d'urbanisme qui fixe des règles de constructibilité et ce qu'il sera possible de faire sur un plan agricole dans les zones A et N.

Il avoue craindre le verdict de l'Etat et être plutôt pessimiste quant aux chances d'aboutissement de ce document. S'il échoue, il s'agira de se poser les bonnes questions.

Modification du PV approuvée le 13/12/2012

Monsieur Soula a le sentiment qu'il y a une méprise de la part des agriculteurs sur la notation des zones A et N. Il précise qu'il s'agit d'un document d'urbanisme et que dans les deux cas (zone A et zone N), toute construction y sera interdite. Les orientations autres ne sont pas forcément définies au niveau d'un PLU.

Monsieur Fitte maintient qu'il y aura des contraintes spécifiques au niveau des zones N, que les agriculteurs ne pourront pas y cultiver les mêmes choses qu'en zone A.

Madame Ader partage totalement son avis et demande à ce que le Président fasse lecture du règlement concernant les zones A et N. Elle maintient une différence fondamentale de destination entre les deux zonages.

Monsieur le Président lui répond que l'Etat a comme doctrine l'approche paysagère d'un PLU.

Monsieur Chrétien s'interroge sur les logements vacants. Dans ses questions, la commission d'enquête en demande le décompte commune par commune.

Monsieur le Président fait le tour des maires présents et leur demande le nombre de logements vacants sur leur commune :

Alan : 2	Boussan : 2	Eoux : 0	Peyrissas : 0
Aulon : 2	Bouzin : 1	Esparron : 0	Peyrouzet : 0
Bachas : 0	Cassagnabère : 2	Latoue : 1	Saint-André : 0
Benque : 2	Cazeneuve : 0	Montoulieu : 0	Saint-Elix : 0
Samouillan : 1	Terrebasse : 2		

XI. Musée forum :

Monsieur le Président indique que les travaux vont démarrer.

Les réunions de chantier auront lieu chaque semaine.

QUESTIONS DIVERSES

Réforme Territoriale :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que se dessine aujourd'hui un amendement du sénateur Richard qui souhaite augmenter de 25% le nombre de conseillers communautaires (ce qui ferait 41 au lieu de 37 pour la CCCA).

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Il a été acté en CDCI avec des amendements (contre l'avis du Préfet, notamment pour une intercommunalité qui souhaitait se créer autour de 5 communes dans le Lauragais).

La proposition de fusion entre la communauté de communes du Boulonnais et la communauté de communes des Hautes Vallées (Gers), approuvée par la CDCI du Gers, a été rejetée (à la majorité des 2/3) par la CDCI de la Haute-Garonne car cela remettait en question le périmètre du SCOT.

Sécheresse :

Monsieur le Président rappelle aux délégués qu'il serait opportun qu'ils fassent un rappel auprès de la population afin que trois personnes au moins se déclarent touchées par ce phénomène.

Réunion Cantonale :

Monsieur Boube rappelle la réunion cantonale le 23 novembre à Bouzin.

Sectorisation du collège :

Monsieur Boube informe l'ensemble des élus qu'en regard à l'augmentation des effectifs du collège d'Aurignac, certains élèves pourraient se voir affectés à Saint-Gaudens. Il s'agirait en fait des élèves de Sepx et du Proupiary, actuellement scolarisés sur Aurignac.

L'affaire a été portée à la connaissance de la Direction des Affaires Scolaires du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Bien que farouchement opposé à ce projet, Monsieur Boube souligne que va tout de même se poser un problème au collège d'Aurignac, notamment entre le bâtiment du haut et l'actuel algéco du bas.

Il note que la croissance des effectifs est prévue jusqu'en 2016.

Monsieur Lagrange souligne le danger que représenterait l'exil des élèves d'Aurignac.

Monsieur Losego se range à ses côtés en mettant l'accent sur l'irréversibilité du système.

Monsieur le Président propose de fournir la liste des enfants nés en 2011 afin d'affiner la prévision des effectifs du collège à l'horizon 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 40.
